

**Date de la convocation :**  
14 mars 2023

---

**PROCES VERBAL**  
**du conseil municipal n°2**  
**Séance du 22 mars 2023**

**Nombre de membres en**  
**exercice : 9**  
**Présents : 8**  
**Votants : 9**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre PAILLAS, Maire

**Sont présents** : Pierre PAILLAS, Sylvie GRAVIER, Jean-Paul MARION, Jaime GIL, Claude DADAGA, Nadia DALENS, Bonnie HEBERT, Mailis MARTINSSE

**Représentés** : Guillaume DE THELIN par Sylvie GRAVIER,

**Excusés** :

**Absents** :

Mme Mailis MARTINSSE a été désignée secrétaire de séance

---

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2023 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- Délibérations
  - Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 (Général et Eau) et affectation des résultats.
  - Révision des indemnités de fonction du maire et des adjoints au 1<sup>er</sup> avril 2023
  - demande de subvention – travaux de sécurisation de l'église et presbytère
- Bilan de la discussion citoyenne et préparation de la prochaine prévue le 21 avril
- Questions diverses

**DELIBERATIONS** :

**D-2023-003 Objet : Vote du compte administratif complet - Milhars**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie GRAVIER, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		71 671.80	20 225.52		20 225.52	71 671.80
Opérations de l'exercice	192 845.58	298 049.73	102 255.65	133 939.08	295 101.23	431 988.81
<b>TOTAUX</b>	<b>192 845.58</b>	<b>369 721.53</b>	<b>122 481.17</b>	<b>133 939.08</b>	<b>315 326.75</b>	<b>503 660.61</b>
Résultat de clôture		176 875.95		11 457.91		188 333.86
				Restes à réaliser	1 500.00	
				Besoin/excédent de financement Total		186 833.86
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		122 614.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
176 875.95	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

## D-2023-004 Objet : Vote du compte administratif complet - Eau Milhars

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie GRAVIER, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 181.90		25 115.32		65 297.22
Opérations de l'exercice	48 645.86	78 724.18	167 308.22	144 100.93	215 954.08	222 825.11
<b>TOTAUX</b>	<b>48 645.86</b>	<b>118 906.08</b>	<b>167 308.22</b>	<b>169 216.25</b>	<b>215 954.08</b>	<b>288 122.33</b>
Résultat de clôture		70 260.22		1 908.03		72 168.25
				Restes à réaliser	26 259.23	
				Besoin/excédent de financement		45 909.02
				Pour mémoire : virement à la s		30 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

24 351.20	au compte 1068 (recette d'investissement)
45 909.02	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

### **D-2023-005 Objet : Demande de subvention travaux de sécurisation de l'église**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation de l'église et du presbytère.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de programmer des travaux de sécurisation de l'église pour un montant de 20 720.20 Euros HT.

Le plan prévisionnel de financement sera le suivant :

- Subvention DETR 25% : 5 180.05 € HT
- Subvention FDT 40 % : 8 288.08 € HT
- Participation communale : 5 252.07 € HT

Le Conseil Municipal mandate Mr le Maire pour procéder aux demandes de subventions.

La délibération sur la révision des indemnités du maire et des adjoints au 1<sup>er</sup> avril 2023 n'a pas été adoptée car le résultat du vote est de 3 pour et 5 abstentions.

### **INFORMATIONS GENERALES :**

Un tour de table des conseillers présents :

Certains ne se retrouvent pas dans cette forme de discussion, d'autres n'ont pas pu y assister mais en ont perçu un retour favorable et un appétit d'échanger de la part des habitants.

Les sujets proposés par les habitants rejoignent les dossiers en cours à la mairie, à nous maintenant de trouver comment les travailler ensemble.

Une belle participation, un bon moment avec des nouveaux et anciens habitants qui d'ailleurs étaient demandeurs de se revoir au plus vite.

Comme lors du bilan le jour même, il en ressort que beaucoup de sujets ont été abordés et qu'il faudrait plus de temps pour chaque.

C'est pourquoi la proposition est faite de consacrer la prochaine discussion citoyenne autour du thème : Aménagement du centre bourg, Circulation, Mobilité douce, Transports, Mobilité,

Circulation piétonne.

Pour rappel le compte rendu de cette discussion est disponible sur demande à la mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

L'association Citrus a proposé à la commune de Milhars de revenir pour faire un chantier du 29 mai au 12 juin pour un devis de 2 000€.

Après quelques échanges il est décidé de ne pas donner suite à cette nouvelle collaboration car trop peu de conseillers seraient disponibles à cette période pour accompagner les jours de chantier.

La discussion pour un point de bilan avec Jérémie et Ingrid FRAYSSE du mois d'avril approche, le conseil va se réunir pour en discuter en amont.

Le travail sur le bulletin municipal est lancé. Bonnie HEBERT est d'accord pour faire la mise en page.

Maïlis MARTINSSE réunira les articles et fera une proposition des différents articles à écrire en collaboration avec Pierre.

Sylvie GRAVIER nous fait part des avancées sur le PLUI et des interrogations qu'il y a encore sur certains points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Milhars, le 27 mars 2023

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Maïlis MARTINSSE

Pierre PAILLAS